

Information émise par le secrétariat de l'ANR 13

Nous avons reçu avec notre bulletin de pension un document intitulé :
« INFORMATION DES RETRAITS RELATIVE AU CHOIX DE L'ORGANISME
DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE REFERENCE AU NIVEAU DE
CHAQUE MINISTERE »

Ceci ne nous concerne pas, comme le dit l'ANR INFO n°09-24 :

Dernière minute : *Bulletin de pension et mutuelles* : une information jointe au bulletin de pension pourrait laisser penser aux retraités de La Poste et France Télécom que leur adhésion à la MG est remise en cause. Il n'en est rien. Il est question dans le document de contrats « groupes » or nous avons chacun souscrit un contrat individuel à la mutuelle de notre choix. Notre employeur n'intervenant pas dans un financement complémentaire. **Nous ne sommes pas concernés.**